

GRANDS PRIX DU LIVRE DE LA MONTÉRÉGIE – ÉDITION 2019
FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Date limite d'envoi des exemplaires : le vendredi 18 janvier 2019, le cachet de la poste faisant foi.

AUTEUR.E

NOM :		PRÉNOM :	
TÉLÉPHONE :		COURRIEL :	

- ✓ L'œuvre soumise doit avoir été écrite par un auteur résidant en Montérégie et membre de l'Association des auteurs de la Montérégie.
- ✓ L'auteur qui dépose un dossier doit être membre au moment du dépôt.
- ✓ Pour tout titre soumis, il doit s'agir de l'édition originale de l'œuvre. La réédition d'un titre paru antérieurement n'est pas admissible.
- ✓ Pour chaque catégorie, le prix ne sera accordé que si l'AAM reçoit un minimum de sept (7) différents titres à soumettre au jury.

PRIX REMIS EN 2019 :

A- Prix Arlette-Cousture (Œuvres de fiction : roman, nouvelle, récit, conte). Sont éligibles les titres parus entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018 (prix annuel).

B- Prix Philippe-Béha (Album jeunesse) Sont éligibles les titres parus entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2018 (prix bisannuel).

C- Prix Essai de la Montérégie (biographie, essai, beaux livres, récits de voyage, carnets) Sont éligibles les livres parus entre le 1^{er} janvier 2013* et le 31 décembre 2018. **Sont exclus: les manuels techniques, modes d'emploi, manuels scolaires, ouvrages référentiels.** (*prix bisannuel ayant été reporté deux fois faute d'un nombre suffisant d'œuvres soumisees.)

TITRE :			
MAISON D'ÉDITION :			
MOIS DE PARUTION :		ANNÉE DE PARUTION :	
CATÉGORIE	A	B	C

Nombre d'exemplaires du livre à joindre à l'envoi : 4

SIGNATURE :		DATE :	
-------------	--	--------	--

Par service de courrier (Postes Canada uniquement) : Association des auteurs de la Montérégie, C.P. 67035, Succursale Lemoyne, Saint-Lambert, QC, J4R 2T8

Ou en personne : 763, rue Després, Longueuil, QC, J4J 5E4

Si vous choisissez de venir porter vos livres, veuillez d'abord téléphoner au 450 321-9558 pour confirmer votre passage auprès de notre coordonnatrice, Martine Richard.

Date limite d'envoi des exemplaires : le vendredi 18 janvier 2019, le cachet de la poste faisant foi.